

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 novembre 2023 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 4.1 ouverture de soumission - Entretien ménager du Centre de services des travaux publics 2023-2026
 - 4.2 ouverture de soumissions - Déneigement Côte Carter et borne de recharge stationnement rue Harbour 2023-2026 - 2e affichage
 - 4.3 ouverture de soumission - Lot 3 409 266 partie, cadastre du Québec
 - 4.4 ouverture de soumission - Entretien ménager hôtel de ville et caserne de pompiers 2023-2025
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 5.2.1 contribution financière supplémentaire 2023 au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc.
 - 5.3 Loisirs et culture**
 - 5.3.1 demande de gratuité – Club de patinage artistique Le Vent D'Est
 - 5.3.2 demande d'un soutien financier pour l'embauche ou la mobilisation d'une personne ressource pour la mise en œuvre des plans d'action

5.4 Travaux publics

- 5.4.1 mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
- 5.4.2 paiement de facture - Groupe Ohméga/Division Construction Inc.
- 5.4.3 modification de la résolution 22-04-038 concernant le déneigement du lien routier
- 5.4.4 modification de la résolution 23-06-009 concernant le scellement de fissures

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 demande de dérogation mineure - monsieur Bernard Lemieux
- 5.6.2 demande de dérogation mineure - monsieur Félix Ménard Saint-Denis pour le CISSS de la Gaspésie
- 5.6.3 demande de dérogation mineure - monsieur Mathieu Normand-Chicoine
- 5.6.4 contrat avec Radio Gaspésie - 2024-2025

5.7 Direction générale

- 5.7.1 avenant #4 honoraires professionnels en ingénierie pour la conception du projet de compensation en lien avec l'autorisation de travaux MPO - Travaux du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach
- 5.7.2 paiement de facture - Lien routier
- 5.7.3 modification de la résolution 23-03-005 - Service professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux pour la reconstruction des postes de pompage PP-2 et SP-22
- 5.7.4 honoraires professionnels - Rue des touristes à l'Anse-à-Valleau - Grandes marées décembre 2016
- 5.7.5 demande d'aide financière - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 Entretien de la route verte et de ses embranchements

- 5.7.6 programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement - Dossier No NRE38979 - Réfection de la montée Pointe-Navarre - Fin des travaux
- 5.7.7 étude géotechnique - Réfection d'une partie de la montée Pointe-Navarre - Programme d'aide à la voirie locale
- 5.7.8 dépôt de la programmation des travaux version #4 pour la TECQ 2019-2024
- 5.7.9 comité de négociation de la convention collective
- 5.7.10 demande d'aide financière - Centre culturel le Griffon
- 5.7.11 avenant #2 - Honoraires supplémentaires pour travaux au Centre de ski Mont-Béchervaise
- 5.7.12 présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 attribution à l'interne d'un poste annuel de journalier
- 5.8.2 attribution à l'interne d'un poste saisonnier de journalier
- 5.8.3 embauche d'une personne salariée au poste de remplacement temporaire de mécanicien

5.9 Projets majeurs

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

- 7.1 AVIS DE MOTION 667-97-01

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**